

A l'attention des rédactions,

Invitation presse

Enfants en situation de handicap moteur : L'APF des Côtes d'Armor se mobilise et tire la sonnette d'alarme !

Des enfants pas comme les autres ?

Faire garder son enfant en étant assuré de son bien-être, de sa sécurité... autant de possibles offerts aux enfants et à leur famille au travers les crèches, les haltes-garderies, les centres de loisirs, les jardins d'enfants, les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s...

Mais qu'en est-il vraiment pour les enfants en situation de handicap ? Et qu'en est-il vraiment pour leurs parents, en matière de choix de vie (emploi, solution de répit...) ?

Des élèves pas comme les autres ?

Aller à l'école, faire des études, avoir des activités de loisirs avec des jeunes de son âge, c'est le quotidien d'une majorité d'enfants, adolescents et jeunes adultes.

Pour les enfants et les jeunes en situation de handicap, ce quotidien ne coule toujours pas de source, même si, depuis quelques années, on peut, ça et là, constater quelques améliorations, souvent plus quantitatives que qualitatives.

Dans un contexte sociétal global aux perspectives assombries, aux enjeux humains, sociaux, politiques et économiques majeurs, la Délégation APF des Côtes d'Armor se mobilise et dénonce les insuffisances et carences en terme d'accueil et/ou de scolarisation des enfants en situation de handicap moteur.

Cette action s'inscrit, avec force et conviction, dans la volonté de :

- voir les droits et les choix de mode de vie des enfants en situation de handicap moteur et de leur famille, pris en compte dans les priorités politiques d'éducation départementale
- permettre à chaque enfant en situation de handicap moteur, de d'accéder pleinement à l'éducation, aux apprentissages et à la socialisation, de vivre pleinement son autonomie et ses droits.

Les journalistes sont conviés à venir échanger, afin de relayer les inquiétudes et revendications partagées dans l'intérêt des enfants en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés et de leur entourage.

Le lundi 30 janvier 2012 à 14h30

Au siège de :

APF (Délégation des Côtes d'Armor)

86 rue de la Corderie
22000 SAINT BRIEUC

Contact :

Association des Paralysés de France – Délégation des Côtes d'Armor
Monsieur Jacques DESSENNE – Directeur de Délégation
86 rue de la Corderie – 22000 SAINT BRIEUC
Tél. 02 96 33 00 75 - Fax : 02.96.61.08.01
Mail : dd.22@apf.asso.fr